

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu  
des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)  
L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires  
pour les seuls essais couverts par l'accréditation

## N° RA17-0088

Valable 5 ans à compter du 12 avril 2017

**Matériau présenté par :** AFS BORU SANAYI A.S.  
Ivedik Organize Sanayi Bölgesi  
1468 Cadde No 153 Ostim  
06370 ANKARA  
TURQUIE

**Marque commerciale :** ISOAFS-ALU.F PLUS / ISOAFS-ALU.F PLUS ECOSOFT  
SONOAFS-ALU.F PLUS / SONOAFS-ALU.F PLUS ECOSOFT

### Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation avec isolant constituée comme suit (de l'intérieur vers l'extérieur) :

- Une paroi intérieure référencée « ALUAFS.F » classée M0 (PV CSTB n° RA17-0083) constituée de films polyester d'épaisseur 9 µm contrecollés entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 16 µm. Cette paroi intérieure est micro perforée pour les versions « SONO ».
- Un isolant en laine de verre d'épaisseur nominale de 25 mm et de masse volumique nominale de 16 kg/m<sup>3</sup> :
  - Pour les versions standard, un isolant jaune.
  - Pour les versions « ECOSOFT », un isolant marron.
- Une paroi extérieure référencée « ALUAFS.F » classée M0 (PV CSTB n° RA17-0083) constituée de films polyester d'épaisseur 9 µm contrecollés entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 16 µm. Cette paroi extérieure est micro perforée pour les versions « SONO ».

Masse surfacique nominale de la paroi intérieure et extérieure (sans spirale) : 153,4 g/m<sup>2</sup>.

**Nature de l'essai :** Essai par rayonnement avec joint simulé  
Détermination de la chaleur de combustion (PCS)

**Classement :**

## M0

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée a priori.  
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0088 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 avril 2017

**Le Chef du Laboratoire  
Réaction au Feu**

**Nicolas ROURE**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS